



Modification contrat mutuelle nouveau bénéficiaire et résiliation

Par RyH, le 29/03/2018 à 13:47

Bonjour ,

J'ai modifié mon contrat de mutuelle pour rajouter un nouveau bénéficiaire en Août 2017, lors de cette modification les garanties ont été revues à la baisse et de nouvelles garanties ont été rajoutées, mais la cotisation n'a pas bougé en global. J'ai décidé de résilier mon contrat mutuelle en Octobre par courrier recommandé avant échéance. J'ai été prévenu par courrier que cette résiliation a été bien prise en compte , mais en 2018 j'étais étonné de voir qu'ils continuent de prélever un montant de 8,45 euro par mois. J'ai annulé l'ordre Sépa et j'ai appelé la mutuelle qui m'informe que ces 8,45 correspondent à un contrat à part de protection hospitalière qu'il faut résilier par demande et avant échéance. Bizarrement le bulletin de demande modification du contrat de mutuelle, la protection hospitalière est présentée comme une garantie qui vient s'ajouter au contrat actuel et non un nouveau contrat à part !

Dans ma demande de résiliation, j'ai bien mentionné le numéro d'adhérent et le numéro de mon contrat qui correspond au final à mon numéro d'adhérent.

Le problème c'est que pour la mutuelle ce soit disant nouveau contrat n'est résiliable qu'en fin 2018 et que toutes les échéances sont dues.

Est ce que tout ça est légal surtout que dans la demande de modification de l'adhésion il n'a jamais été stipulé qu'un nouveau contrat est souscrit, et je n'ai jamais été informé de ce nouveau contrat, mais même en ligne y'a aucune référence à ce nouveau contrat, c'est toujours l'ancien contrat qui est affiché.

Je vous remercie pour votre aide.